

# Conditions générales d'achats

Arcade Industrie SAS, CCAN – Aire de la Thur, F-68840 Pulversheim



## 1.PREAMBULE :

En acceptant toute commande de la part du client, le fournisseur accepte, sans réserve, du même fait, les présentes **conditions générales d'achat et de paiement**.

Il renonce à se prévaloir de tout document (facture ou autre document fournisseur) contredisant l'une quelconque des clauses de ces conditions.

## 2.DOCUMENTS CONTRACTUELS :

Toute commande doit faire l'objet d'un écrit (de même que toute modification le concernant) et donne lieu à l'émission d'un bon de commande.

## 3.ACCUSE DE RECEPTION :

Une commande ne deviendra définitive que lorsque le client aura reçu en retour (dans un délai maximal de 2 jours) l'accusé de réception joint au bon de commande, sans aucune modification ni rature, daté et revêtu du cachet commercial du fournisseur. Tout autre document qui serait joint à cet accusé de réception serait réputé nul et non écrit. Tant que le fournisseur n'a pas confirmé la commande, le client est en droit de la modifier ou de l'annuler. Le client devra alors être informé dans les meilleurs délais de tout changement de prix ou de calendrier consécutif aux modifications demandées. La commande acceptée par le fournisseur constitue un engagement ferme et définitif de sa part et implique son adhésion aux présentes Conditions Générales d'achat sauf si elles ont fait l'objet de réserves écrites formellement acceptées par le client.

## 4.PRIX ET QUANTITES :

Sauf convention particulière, le prix de la commande est toujours stipulé ferme et définitif. Aucun coût supplémentaire, dépenses ou frais d'aucune sorte ne sera appliqué, sauf accord express entre les parties. Les commandes ne donnent lieu à aucun versement systématique d'avances (ni acomptes, ni arrhes), sauf stipulation expresse dans la commande ou dans les conditions particulières.

## 5.DELAIS :

La date de livraison est impérative et s'entend pour toute fourniture rendue au lieu de livraison, indiquée sur la commande. Le fournisseur doit immédiatement informer le client de tout retard, quel qu'en soit le motif, survenant en cours d'exécution de la commande, par écrit, en précisant sa durée probable et ses conséquences sur les délais de livraison. Ce délai constituant un délai de rigueur et une condition essentielle et déterminante du consentement du client, le fournisseur sera entièrement responsable de tout retard de livraison, et en supportera de ce fait toutes les répercussions dommageables, directes ou indirectes, sans préjudice du droit pour le client d'annuler la commande en cause.

## 6.EMBALLAGE :

La facturation des emballages ne sera acceptée que si elle est expressément prévue par la commande.

## 7.EXPEDITION :

À défaut d'indication contraire dans la commande, les expéditions s'effectuent franco de tous frais au lieu du site désigné.

Les livraisons doivent être faites à l'adresse indiquée sur la commande. Tout envoi doit donner lieu à un bordereau de livraison.

## 8.RECEPTION :

La réception entraîne l'acceptation de la livraison par le client et l'obligation de payer le fournisseur. Elle s'effectue au lieu du Site indiqué dans la commande. Un contrôle qualitatif et quantitatif est alors réalisé et permet de vérifier la conformité des fournitures à la commande. En cas de non-conformité notifiée

# Conditions générales d'achats

Arcade Industrie SAS, CCAN – Aire de la Thur, F-68840 Pulversheim



par le client, le fournisseur devra prendre toutes les dispositions pour enlever à ses frais les produits refusés.

## **9.FACTURATION ET CONDITIONS DE PAIEMENT :**

Le règlement des factures intervient, sauf stipulation contraire, à 45 jours fin de mois, par virement bancaire.

## **10.ASSURANCE QUALITE :**

Le fournisseur s'engage, sur demande du client, à lui communiquer tous les éléments lui permettant d'identifier l'origine, le lieu et la date de fabrication de la fourniture ou des éléments composant la fourniture, les contrôles qualité effectués, les numéros de série ou de lot.

## **11.RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR :**

Le fournisseur s'engage à respecter intégralement les obligations qui seraient stipulées dans le cahier des charges. La sous-traitance de tout ou partie de la commande doit avoir reçu l'agrément écrit et préalable du client. Le fournisseur s'engage notamment à faire respecter les présentes Conditions Générales par ses sous-traitants agréés. Le fournisseur garanti que les produits ou les emballages livrés sont exempts de tout vice ou contamination de quelque sorte que ce soit.

## **12.GARANTIE :**

Le fournisseur garantit que la fourniture est conforme à la description, aux spécifications ou aux échantillons mentionnés dans les documents contractuels. La conformité des fournitures livrées, vise également les quantités demandées, ainsi que le respect de l'origine des produits tels que définis au cahier des charges et/ou au bon de commande et qui pourront, de ce fait, faire l'objet de réserves et donner lieu à l'application des dispositions ci-dessus. Indépendamment de conditions particulières précisées dans la commande, le fournisseur doit, dans le cadre de la garantie qu'il accorde à sa fourniture et en cas de défaillance ou défectuosité de celle-ci, assurer son remplacement ou la rendre propre à l'usage pour lequel elle est destinée sans aucuns frais pour le client, et avec l'accord préalable écrit de ce dernier.

## **14.PUBLICITE, CONFIDENTIALITE ET SECRET PROFESSIONNEL :**

D'une manière générale, le fournisseur est tenu de respecter l'obligation du « Secret Professionnel » et s'interdit à ce titre de communiquer à quiconque, sans le consentement préalable et écrit du client, tout ou partie des renseignements et informations techniques et commerciales recueillies à l'occasion de l'exécution de la commande et relatifs à l'activité du client.

Le fournisseur doit en particulier prendre toute mesure pour que les spécifications, formules, dessins, plans, méthodes, documents ou tout autre élément, relatifs aux commandes ou projets, ne soient pas portés à la connaissance d'un tiers (volontairement ou involontairement) par lui-même, ses propres préposés, sous-traitants et fournisseur.

## **15.DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION :**

Toutes contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation de nos commandes sont de la compétence des Tribunaux sis à Colmar. Les présentes conditions générales d'achat et les commandes sous l'empire desquelles elles sont passées sont régies par le droit français.